

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT  
LE MERCREDI 08 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le huit novembre, à vingt heures, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoît, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Hauterive-La-Fresse, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

La convocation a été faite le 20/10/2017

Secrétaire de séance : Mme. VERNET Nathalie

**ORDRE DU JOUR :**

1. Agence Postale : présentation des plans d'agencement.
2. Cimetière : démonstration du nouveau logiciel.
3. Micro-crèche : point sur compétences partagées, investissement et délais du projet.
4. ERP : synthèse sur travaux d'accessibilité pour les bâtiments du Syndicat.
5. Questions diverses :
  - Avancée des travaux de la chaufferie de l'Abbaye.
  - Autolaveuse Gymnase.
  - Travaux et gestion du local du camion.
  - Subvention Office de Tourisme pour 2017.
  - Elagage des abords du Gymnase.
  - Manifestations 2018.
  - Divers

**1. Agence Postale : présentation des plans d'agencement**

Le Président présente les plans d'agencement de l'Agence Postale Intercommunale dont les locaux se tiendront dans le bureau actuel du Syndicat au 4 rue du Val Saugeais – 25650 Montbenoît.

Il informe le Conseil qu'un devis a été demandé à l'entreprise Vuillemin. M. Pellegrini (La Longeville), propose qu'une demande de devis soit également faite à l'entreprise Baverel, à La Longeville.

Au vu des plans présentés, le Conseil Syndical constate la surface réduite dédiée à l'activité administrative du Syndicat.

Concernant la mise aux normes PMR, seul le petit retour de la porte est concerné et sera aligné en montée pour éviter l'entrée d'eau.

M. Dornier (Hauterive-La-Fresse) demande des éclaircissements sur le parking de la future Agence Postale. Le Président, également Maire de Montbenoît, explique en grande ligne le projet d'aménagement de la traversée du village. La question du financement reste en suspens car en effet Montbenoît traite toute la traversée pour avoir une unité architecturale. La question doit être rediscutée quand Montbenoît aura terminé son BP car plusieurs demandes de subventions sont encore en cours. Par ailleurs il est question d'ouvrir la partie devant le Syndicat et un bout de la partie devant la cure. Au niveau du calendrier, l'enfouissement des réseaux aura lieu au printemps.

Pour satisfaire à toutes les questions concernant le parking et l'aménagement devant la future Agence Postale, la prochaine réunion du Syndicat aura lieu à la mairie de Montbenoît et les plans de la traversée du village seront présentés.

Par ailleurs, M. De Gribaldy (Ville-du-Pont) propose que des représentants du Syndicat soient invités à la prochaine réunion de la Mairie de Montbenoît avec le Conservateur du Patrimoine qui doit donner son avis concernant les jardins situés en face de la Cure, les jardins cotés Doubs ne sont pas classés.

## **2. Cimetière : présentation du nouveau logiciel**

Le Président présente le site du cimetière intercommunal sur <http://www.cimetieres-de-france.fr/cimetiere/presentation/16906>

La secrétaire présente le logiciel d'Elabor relié au site Internet et qui permet l'informatisation de la gestion des concessions, des sépultures et des inhumations.

Tous les caveaux disponibles ont été vendus. 2 caveaux sont à rénover et à mettre à la vente : le n°C2-54.01 (2 places) et le n°C1 – 19 (4 places). Ces rénovations pourront avoir lieu au printemps seulement à cause de l'humidité. En attendant il est important de relancer une campagne de travaux pour construire de nouveaux caveaux avant l'hiver. Une nouvelle allée va être tracée en partant des caveaux C3-103 et C3-104. 2 caveaux 4 places et 2 caveaux 2 places seront posés avant Noël pour anticiper la période hivernale. Au moins 7 caveaux 2 places pourront par la suite être posés dans cette allée.

Une visite de reprise (fin de programme et début de programme) est à programmer rapidement. 2 OPJ doivent être présents. Le Maire d'Hauterive-la-Fresse et celui de Montbenoît se proposent.

## **3. Micro-crèche : point sur les compétences partagées, l'investissement et les délais du projet.**

Le Président rappelle l'historique de la prise de compétence « Petite Enfance, Enfance Jeunesse » par le Syndicat.

Le Président rappelle le projet de Mme Laloy de monter une micro-crèche dans le local au-dessus de la Mairie de Ville-du-Pont.

Le Président informe le Conseil du partage des compétences annoncé par la Trésorerie et la Sous-Préfecture :

Si le local est rénové aux normes ERP « Petite Enfance », alors le local est destiné à recevoir un service Petite Enfance, qu'il soit public ou privé, il est donc de la compétence du Syndicat. L'investissement du Gros Œuvre est à la compétence du Syndicat. L'investissement de l'Aménagement est à la charge de la Direction de la micro-crèche.

M. Dornier (Hauterive-La-Fresse) demande quel est montant en gros œuvre faut-il prévoir d'investir ? M. De Gribaldy (Ville-du-Pont) répond que s'est difficile à chiffrer, par exemple les fenêtres sont neuves mais il n'y a pas de chauffage.

M. De Gribaldy (Ville-du-Pont) se questionne sur la légalité de la prise de compétence car son Conseil n'a pas délibéré. Néanmoins la Préfecture a suivi les délais légaux et inscrit la compétence dans les statuts. Mais il interroge le Conseil sur le réel projet de mutualisation. S'agit-il de mutualiser seulement un Pétiscolaire ? Ou également une micro-crèche ?

Le Président informe le Conseil que celui-ci peut rendre la compétence aux communes. Il suffit de prendre une délibération en sens inverse. M. De Gribaldy (Ville-du-Pont) se demande s'il faut rendre toute la compétence ou seulement rendre la compétence Petite Enfance et garder la compétence Enfance/Jeunesse (Pétiscolaire/Extrascolaire).

M. De Gribaldy (Ville-du-Pont) rappelle que Mme Laloy, la porteuse de projet, avait proposé d'investir dans le gros œuvre. Néanmoins cela n'est pas le même investissement, donc il faut en reparler avec elle.

Le Président propose que des chiffrages soient faits car les BP doivent être bouclés rapidement. M. De Gribaldy (Ville-du-Pont) explique qu'ils en ont discuté en Conseil Municipal à Ville-du-Pont mais qu'avec l'histoire de la compétence, ils ont arrêté les chiffrages.

M. Dornier (Hauterive-La-Fresse) demande si le local a un accès PMR. M. De Gribaldy (Ville-du-Pont) répond que oui, un accès à l'arrière de la Mairie a été créé.

M. Pellegrini (La Longeville) propose de rencontrer Mme Laloy pour lui demander d'investir dans le gros œuvre et lui déléguer tout. Il se propose de faire un premier chiffrage et demande à M. De Gribaldy (Ville-du-Pont) de lui envoyer les plans.

Ensuite, en fonction du chiffrage, le Conseil décidera ou non de garder la compétence Petite Enfance.

#### **4. ERP : synthèse sur travaux d'accessibilité pour les bâtiments du Syndicat.**

Le Président présente la synthèse du diagnostic accessibilité des bâtiments du Syndicat fait par la SOCOTEC : Abbaye, salles attenantes, Office de Tourisme, Musée, Ecole Intercommunale, Gymnase Intercommunal.

Le Président rappelle que les délais pour commencer une mise aux normes sont 2018 sur la plupart des bâtiments. Le Président propose que le diagnostic détaillé soit confié à l'employé intercommunal, Franck GUINCHARD, pour faire un tri de ce qui peut être fait en interne et de combien cela peut coûter en temps et en matériel.

Une fois ce tri fait, on pourra faire les devis pour ce qui ne peut pas être fait en interne.

Une fois qu'on aura tous les prix, on pourra faire un agenda de travaux.

*NDLR : Le délai pour commencer un « agenda d'accessibilité programmée » (Ad'ap), était fixé à 2015 mais « les mairies d'une petite commune, disposent d'un délai de 3 ans, les ERP (de la 1ère à la 4e catégorie), auront, en général, jusqu'à 6 années supplémentaires pour se rendre accessibles. Les patrimoines « complexes », comme les collèges, les Monuments Historiques, bénéficient d'une échéance maximale de 9 ans. ». Soit 2018 pour les bâtiments des catégories 1 à 4 et 2024 pour les bâtiments les plus « complexes ». Cet agenda doit être déposé en Préfecture pour 2018, avec les demandes de dérogations.*

#### **5. Questions diverses**

- **Chaufferie de l'Abbaye**

Le Syndicat cherche une entreprise pour démonter l'ancienne chaudière. TP ISABEY a été contacté.

- **Autolaveuse pour le Gymnase**

Après comparaison entre les devis de prestation d'Enett et le devis d'achat de Karcher, il est décidé de faire appel à Enett 1 à 2 fois par an. Le premier nettoyage aura lieu après le Téléthon.

- **Apéro du Téléthon**

La question se pose sur qui prend en charge l'apéritif à l'occasion de l'inauguration du Téléthon 2017. Il se peut que cela soit la Communauté de Communes. M. Pourchet se rapproche d'eux pour vérifier si cela est bien le cas.

- **Subvention à L'Office de Tourisme**

Le Président informe l'assemblée délibérante que le Conseil Syndical, conformément au vote du budget 2016, doit définir l'attribution des subventions à l'Office de Tourisme et à la Coopérative Scolaire.

Il donne lecture des délibérations 2016-06-09 précisant les montants des subventions 2016 et fait état des demandes énoncées par l'Office du Tourisme de Montbenoit du Pays de Montbenoit pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

DECIDE l'octroi d'une subvention à l'Office de Tourisme de 4770 €.

- **Nuits Franc-comtoises**

Le 28/04/2018 auront lieu les Nuits Franc-comtoises. A cette occasion un rallye de voitures anciennes de 200 à 250 feront, par vague d'arrivées, une halte d'environ une heure entre 17h et 21h. Les participants vont visiter l'Abbaye, encadrés par Les Amis de l'Abbaye et prendront une collation dans la salle Gabrielle Pourchet. Ils demandent si le Syndicat peut payer l'eau et le Jus d'Orange et quelques gâteaux. Les Troubadours du Saugeais proposent leurs services.

- **Demande de rallonge de subvention de la part d'AS Entreroches**

L'AS Entre-Roches demande une subvention supplémentaire. A la base il était prévu 10€ par affilié à l'AS Entreroches mais toutes les communes ne participent pas à hauteur du nombre d'adhérents.

- **L'élagage des abords du Gymnase**

Le propriétaire de la parcelle où se trouvent les arbres à élaguer a été interpellé par la Mairie et a répondu qu'il allait procéder à l'élagage. A suivre.

- **Travaux du local du camion à Ville-du-Pont.**

Les devis de Mourot et PA Vuillemin sont validés par Ville-du-Pont. La question de la location par le Syndicat se pose. Le local de La Longeville était loué 600€/an. Au niveau des charges, un sous-compteur est installé par Ville-du-Pont. Les travaux seront présentés dans un prochain Conseil Syndical.

- **Déneigement à La Longeville**

M. Pellegrini (La Longeville) nous informe qu'une réflexion est en cours à la Commune de La Longeville sur ne plus passer par l'employé intercommunal pour déneiger mais par un privé. En effet le matériel (tracteur) ne tourne pas assez et n'est donc pas rentable. Pour être rentable ce tracteur devrait être équipé à l'avant et à l'arrière et il devrait être repris par le Syndicat pour qu'il serve aux 5 communes été comme hiver.

- **2eme poste de cantonnier**

Le Président explique qu'il avait pensé à recruter un second cantonnier en emploi aidé. Mais avec la fin des emplois aidés le projet est avorté.

- **Tapis de l'Aire de Jeux de l'Ecole**

Les tapis de l'Aire de Jeux de l'Ecole sont à changer. Des devis sont en cours. Il faut prévoir au BP 2018 l'investissement nécessaire.

- **Conseil d'Ecole**

Il a été demandé lors du dernier Conseil d'Ecole la mise en place d'une gazinière électrique et la réfection de l'Aire de Jeux extérieure. De façon opportune, l'employé intercommunal a trouvé une gazinière gratuite correspondant aux attentes de l'Ecole. Elle est déjà installée.

Par ailleurs lors de ce Conseil ils ont demandé un câblage pour la mise en place d'un réseau informatique. Les travaux sont à prévoir au BP 2018.

La séance est levée à 23h00

Le Président

Gilles MAGNIN-FEYSOT